ART. 46 OCTIES N° **309** 

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2014

### ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 309

présenté par M. Goldberg

#### **ARTICLE 46 OCTIES**

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer à la référence :

« L. 634-2 »

la référence :

« L. 634-1 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.